



CONGES SANS SOLDE SANS M AVERTIR

Par **coca17**, le **23/09/2015** à **18:06**

Bonjour,

J'étais en contrat de professionnalisation jusqu'au 31 août 2015.

En juin, nous avons fait le point avec la comptable sur mes congés à prendre.

J'étais en vacances tout le mois d'août.

Je reçois mon solde pour tout compte et sur ce document je vois qu'ils m'ont mis en congé sans solde du 20 au 31 août 2015 sans m'en avertir.

Je souhaite savoir si c'est légal car évidemment si j'avais su, et je leur ai dit, j'aurais travaillé.

Je vous remercie pour votre réponse

Par **P.M.**, le **23/09/2015** à **19:29**

Bonjour,

Ce n'est pas légal mais il faudrait savoir combien il vous restait de congés payés et si vous en aviez pris avant...

Il est possible que cela figure sur vos feuilles de paie sachant aussi que vous en avez acquis pendant les congés payés...